



Projet de labellisation de l'Étang de Saint-Paul au titre de la Convention de Ramsar

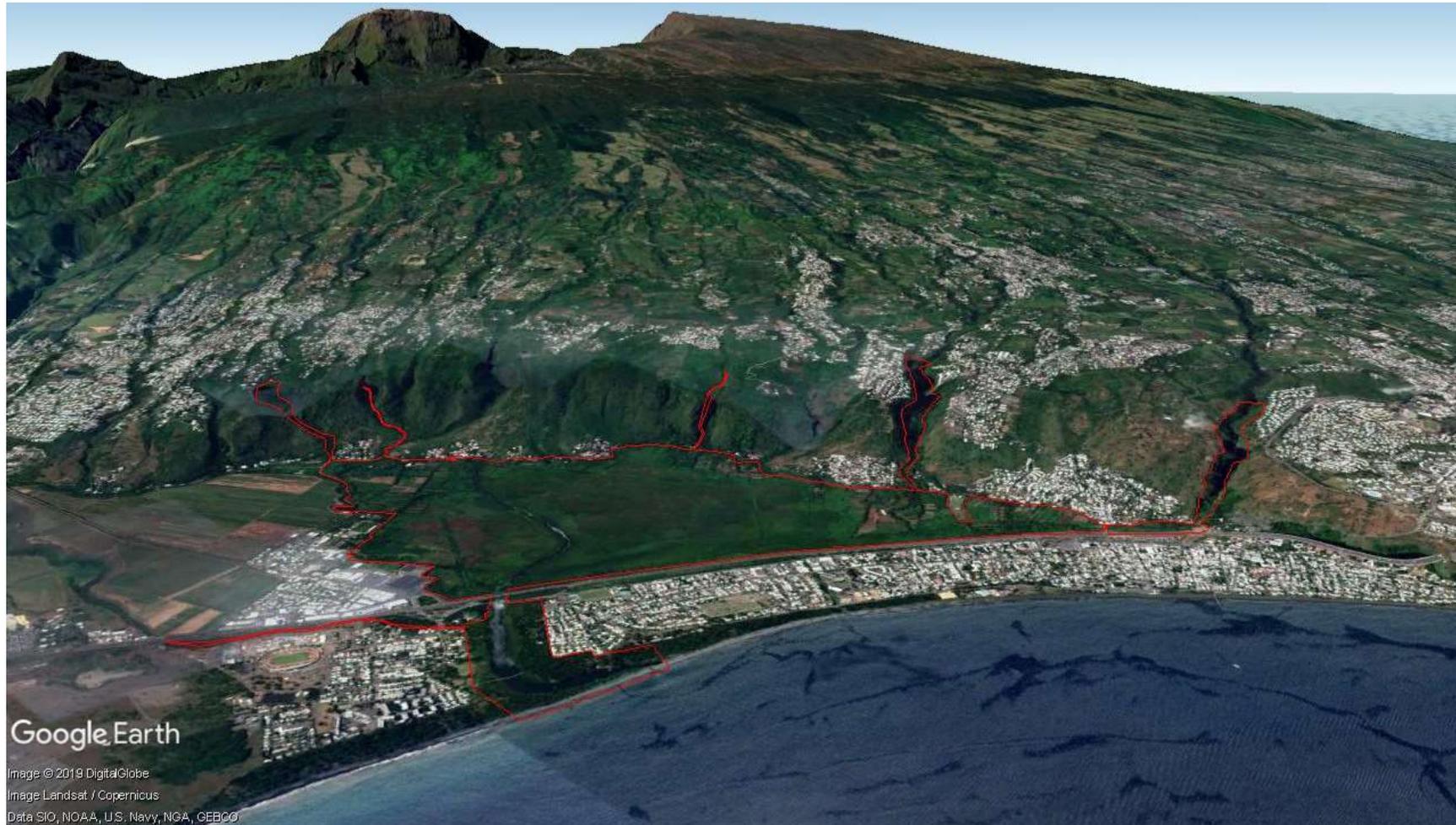


Contexte



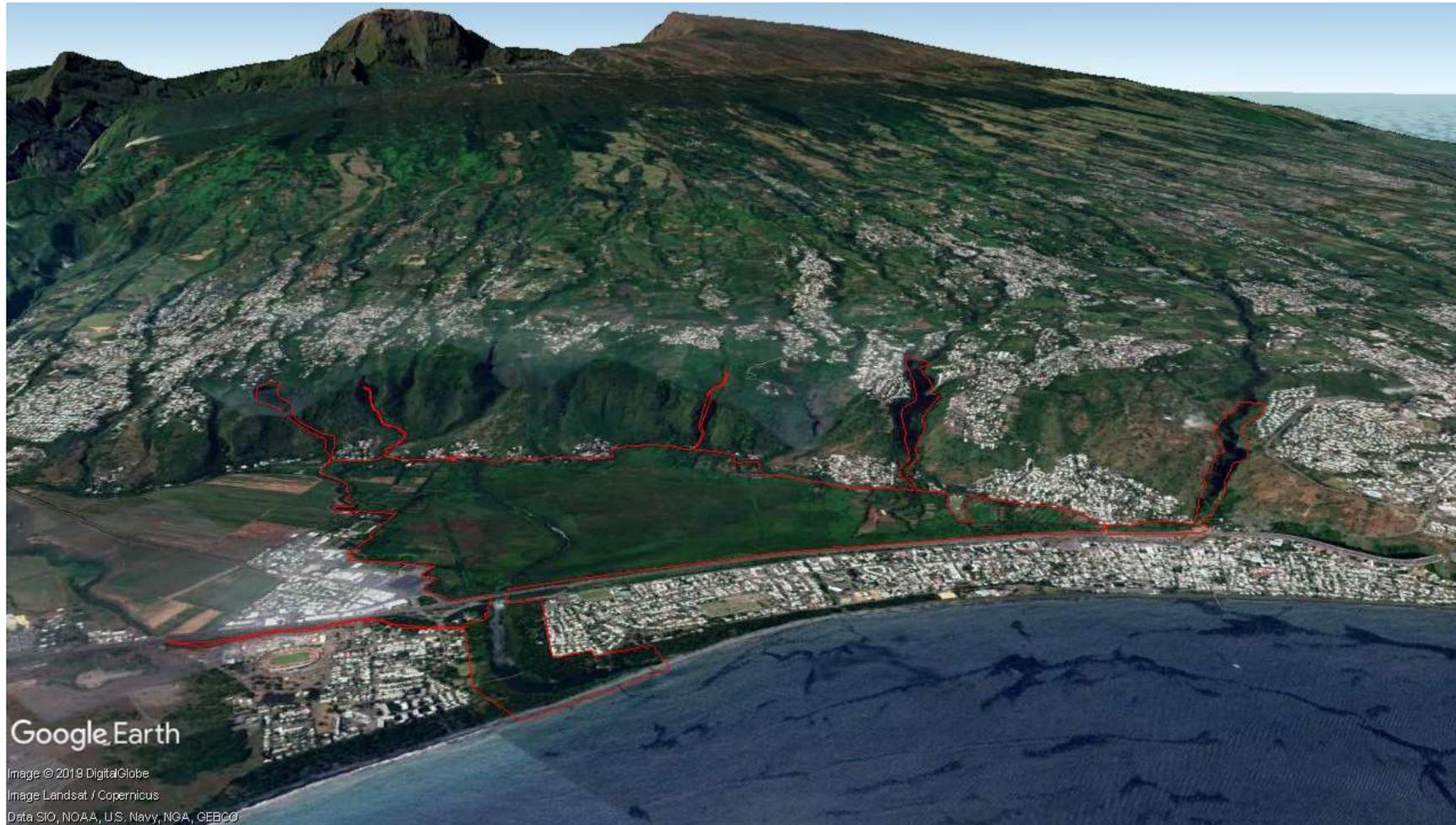
- Au Nord-Ouest de l'île, sur la côte sous-le-vent
- Climat tropical chaud et sec (moyenne annuelle 24° , et < 1000 mm)

Contexte



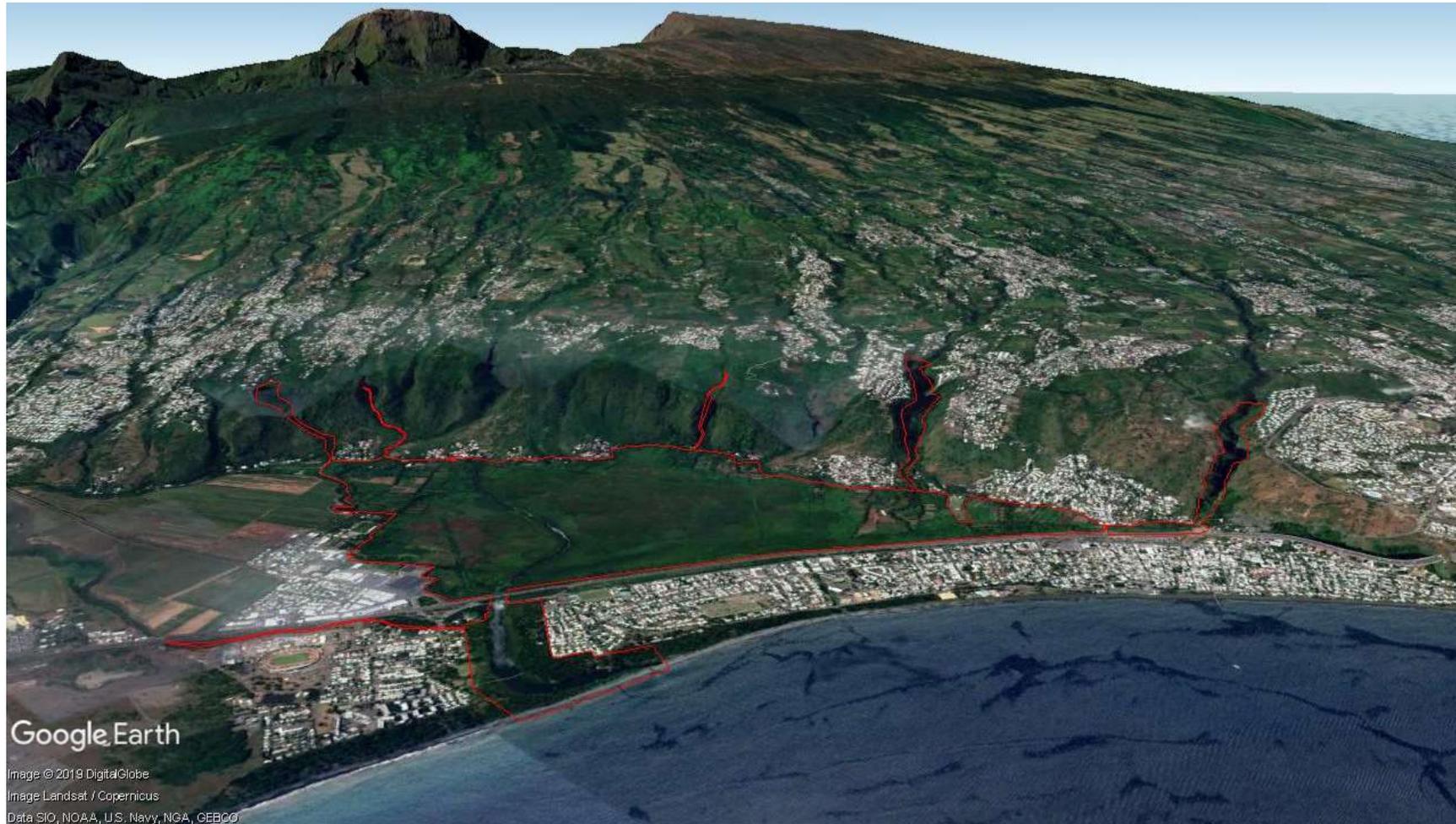
- Zone humide littorale, créée par la fermeture d'une lagune
- Alimentée par les eaux souterraines douces et saumâtres, et les eaux superficielles des ravines
- Exutoire unique du bassin versant du Grand Bénare, 106 km²

Contexte



- Lieu d'installation des premiers habitants de l'île
- Développement de l'agriculture autour et dans l'étang (canaux de drainage), puis sur les mi-pentes
- Utilisation de l'étang pour la pêche, et pour la production d'eau potable

Aujourd'hui...



- Site au **cœur d'une agglomération de 100.000 habitants**, ceinturé par la ville, et en aval d'un bassin versant très urbanisé, avec une activité agricole importante
- Dans le Site : Agriculture, accueil du public (pique-nique, activités sportives) localement très important
- Dans les Ravines : Randonnée, petit élevage caprin

- La Régie RNNESP gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Saint-Paul depuis 2015
 - **Protéger** l'étang de Saint-Paul et la biodiversité
 - **Gérer**
 - Gestion des niveaux d'eau (risque inondation)
 - Gestion des espèces exotiques envahissantes
 - **Sensibiliser**
 - Écoles, grand public ...
 - Soit 6500 personnes en 2018
- + développement économique** sur les abords de la Réserve Naturelle



Pourquoi labelliser l'Étang de Saint-Paul ?

Une reconnaissance internationale

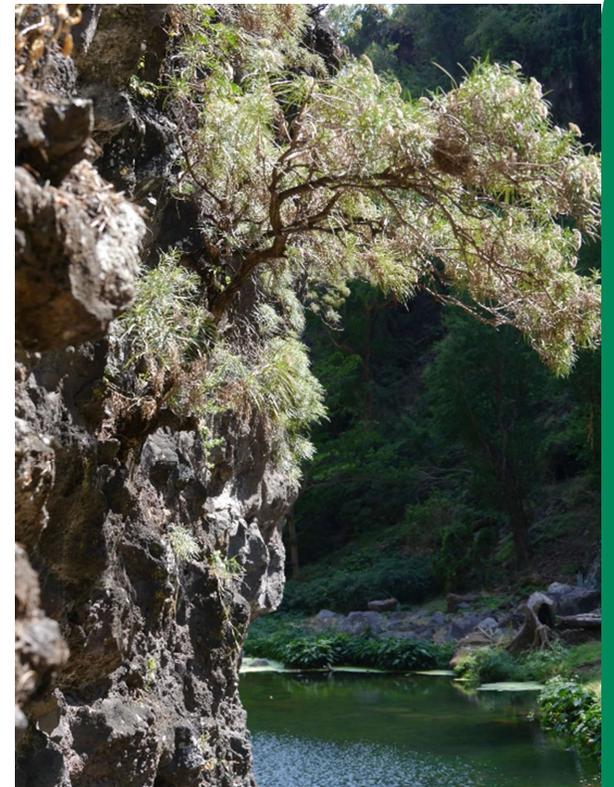
- Un label qui **Récompense** les actions de gestion
Valorise le territoire et augmente sa visibilité à l'international
Est un levier économique important (écotourisme...)
- Un levier pour **sensibiliser sur les zones humides**, et sur l'environnement en général

Des partenariats possibles avec les membres du réseau Ramsar

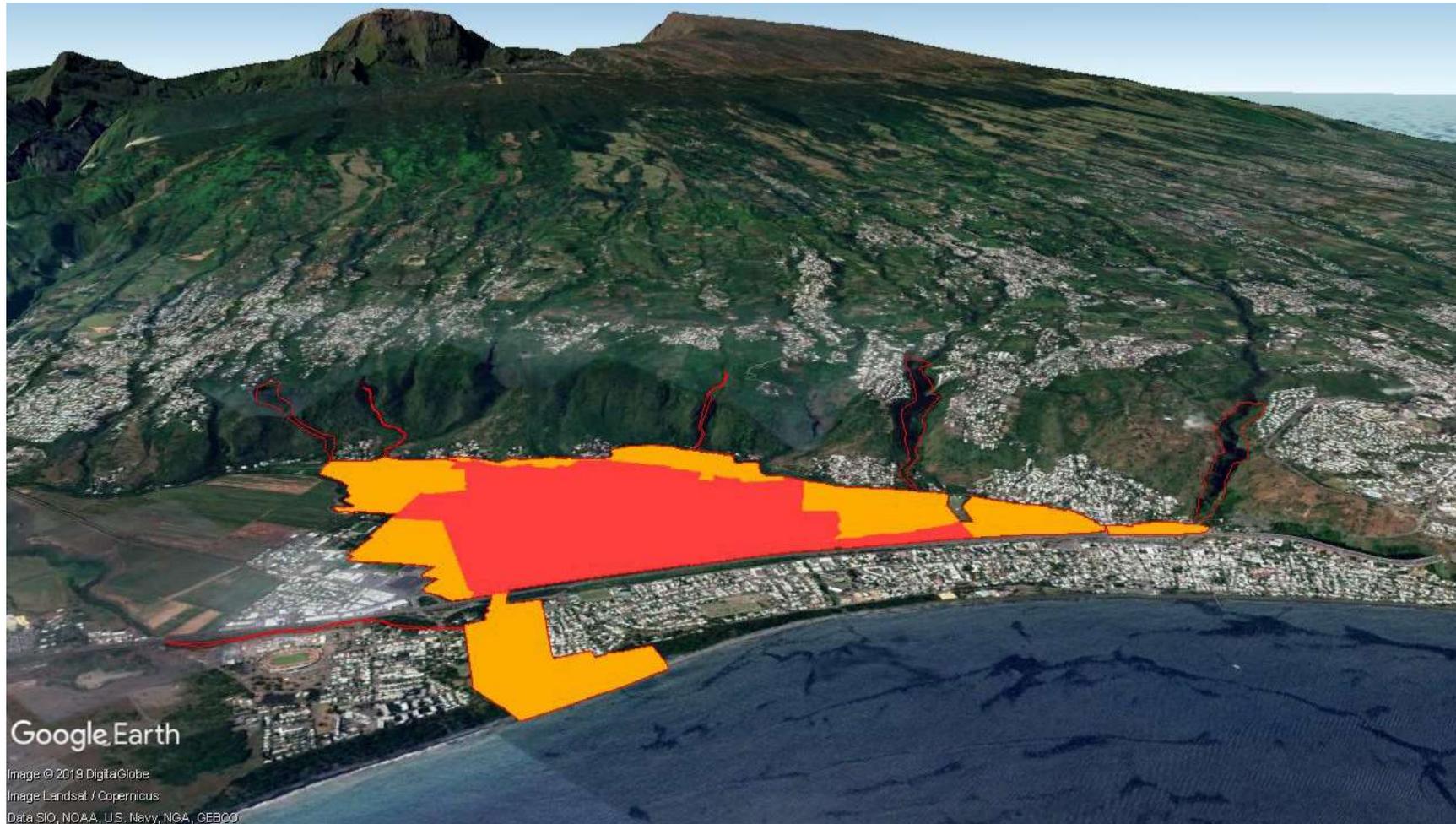
- de France
- des départements et collectivités d'outremer (Mayotte, TAAF : 3 Sites)
- des pays de l'Océan Indien (Maurice, Seychelles, Madagascar, Comores : 29 Sites)

Périmètre du Site proposé Etang de Saint-Paul

- **Centré sur la Réserve Naturelle Nationale** : 447 ha
 - Habitats naturels caractéristiques de zones humides
 - Zones agricoles et zones d'accueil du public
- **Ajout de 6 ravines** : 58 ha
 - Classées en ZNIEFF (sauf Ravine la Plaine)
 - Un Site Classé loi 1930 (Ravine Bernica)
 - Maitrise foncière publique (Domaine Public Fluvial)
 - Continuité hydraulique (TVB eaux douces)
 - Habitats naturels semi-xérophiles relictuels à préserver
- **Au total : 505 ha en continu**, de l'exutoire aval jusqu'aux ravines amont



Périmètre du Site proposé Etang de Saint-Paul

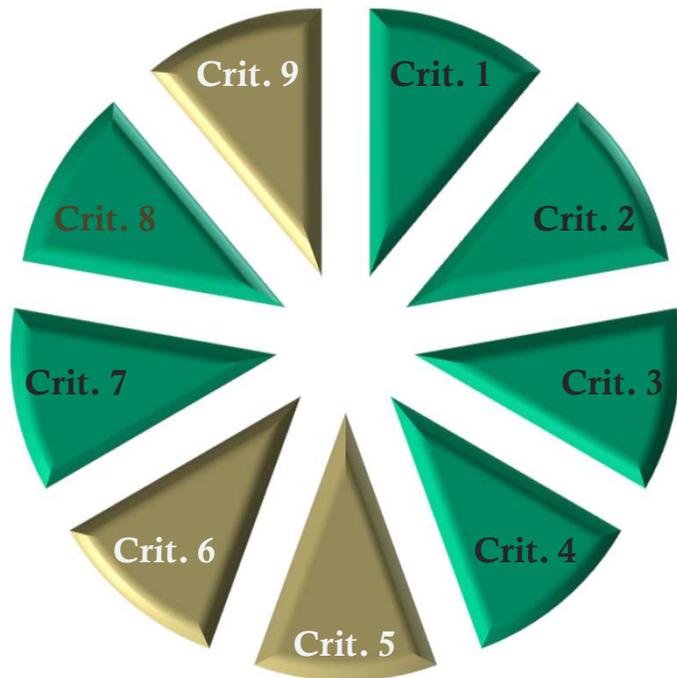


- **Propriété foncière du Site :**
- Etat (ONF et DPF) 18%
- Département (ENS) 34%
- Commune de Saint-Paul 4%
- 110 propriétaires privés 44%

Critères d'identification du Site

Utilisation des données d'inventaire de la Régie RNNESP et de ses partenaires (Associations, institutions...) : depuis 2008

Utilisation des données ZNIEFF : depuis 2002



6 critères retenus



Critère 1 : Type de zones humides naturel ou quasi-naturel représentatif, rare ou unique



Caractéristiques géomorphologiques et hydrologiques rares :

- Ancienne baie isolée de la mer par les alluvions et les sédiments issus du cône de déjection du cirque de Mafate,
- Plus grande zone humide des Mascareignes, située dans la zone la plus sèche de l'île,

Services hydrologiques rendus :

- Production 8 millions de m³ AEP,
- Maitrise des crues et diminution du risque inondation de la ville

Critère 2 : Espèces rares et communautés écologiques menacées



29 espèces végétales



Porcher (*Thespesia populnoïdes*)

11 espèces animales



Papangue (*Circus maillardi maillardi*)



Cabot noir (*Eleotris fusca*)

6 groupements de végétation



Groupement à *Eleocharis dulcis*
et *Cyclosorus interruptus*

Critère 3 : Diversité biologique



Mosaïque d'habitats de zones humides, et transition avec les habitats semi-secs des ravines

29 espèces végétales



Stuckenia pectinata



Monnarrhenus pinifolius

11 espèces animales



Taphien de Maurice
(*Taphozous mauritanus*)



Salangane des Mascareignes
(*Aerodramus francicus*)



Coenagriocnemis reuniense

Critère 4 : Étapes critiques du cycle biologique



18 espèces retenues, par exemple :

- Zone d'alimentation :

Le Taphien de Maurice

Le Petit molosse de La Réunion

- Zone de nidification :

Le Papangue

- Zone de vie et de reproduction :

Le Cabot noir

La Loche des Sables

Le Cabot rayé



Papangue (*Circus maillardi maillardi*)



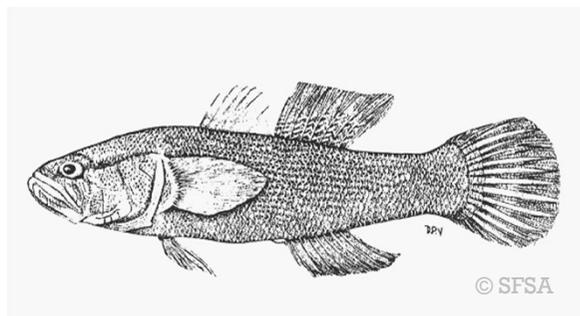
Cabot noir (*Eleotris fusca*)

Critère 7 : Diversité des espèces de poissons, des stades de cycles de vie et de interactions interspécifiques



5 espèces endémiques de l'Océan Indien sont retenues :

- Anguille du Mozambique (*Anguilla mossambica*)
- Loche des sables (*Awaous commersoni*)
- Cabot noir (*Eleotris klunzingerii*)
- Cabot rayé (*Stenogobius polyzona*)
- Ecrevisse (*Macrobrachium lepidactylus*)



Eleotris klunzingerii



Awaous commersoni

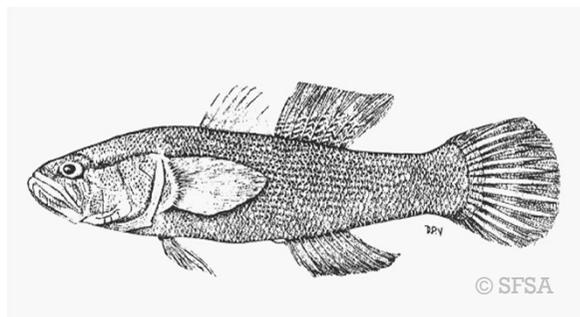
Critère 8 : Rôle du site dans le cycle biologique des poissons



7 espèces retenues : les espèces de poissons et crustacés amphidromes, dont les larves se développent en mer avant de remonter dans l'étang.

Par exemple :

- Cabot noir (*Eleotris klunzingerii*)
- Loche des sables (*Awaous commersoni*)



Eleotris klunzingerii



Awaous commersoni

Une Zone humide d'importance internationale !



Dossier validé par :

Comité Consultatif : **7 juin 2017**

Conseil Scientifique : **20 novembre 2017**

Comité Eau et Biodiversité : **28 mars 2018**

Pas d'opposition :

Consultation de 31 partenaires de la RNN, par courrier : **9 mars 2018**

Consultation du public par internet : **12 au 27 mars 2018**

Pressions sur le Site

Des pressions sur les milieux naturels :

- Espèces exotiques envahissantes
- Pollution agricole et urbaine du bassin versant
- Problématique de déchets sur les sites d'accueil du public, et dans les lieux de vie
- Prélèvements d'eau : importants mais stables
- Braconnage (poissons, crustacés, larves de guêpes, tangles...)
- Pression foncière : très forte en périphérie du Site, construction d'une écocité (30.000 personnes) à 700 m au Nord du Site ...



Vie du Site

Dans la Réserve Naturelle :

- Plan de Gestion **en cours** 2015-2020
- Gestion du niveau d'eau (risque inondation et maintien de la zone humide)
- Lutte contre les EEE flottantes
- Entretien des sites d'accueil du public
- Amélioration des connaissances
- Sensibilisation du public



Vie du Site

Dans les Ravines :

- **Rédaction + Validation** du Plan de Gestion des Ravines
- Entretien du DPF
 - AOT en cours sur 4 Ravines, gestion des embâcles
 - Partenariat avec les associations de quartier
- Visites/sensibilisation du public
- Amélioration des connaissances
- Reconquête de la biodiversité



Gouvernance du Site

Un gestionnaire : la Régie RNNESP

- Régie autonome personnalisée, gestionnaire de la RNN
- Gestionnaire du Domaine public fluvial (AOT en cours)
- Gestion du Site Ramsar sur le terrain
- Référent local du Pole Relais Zones Humides Tropicales

Le Comité Consultatif de la RNNESP

= Comité de suivi du Site Ramsar

- Point d'information Ramsar à chaque réunion
- Donne un avis sur les actions prévues sur le Site

Le Conseil Scientifique de la RNNESP

= Conseil scientifique du Site Ramsar

- Donne un avis sur les actions prévues sur le Site



Merci de votre attention!



Crédits photographies :
Régie RNNESP (sauf mention contraire)

Contacts
Régie RNNESP
Mairie de Saint-Paul
CS51015 – 97864 SAINT-PAUL
Tél : 02 62 70 28 88 – Fax : 02 62 45 65 52
Email : accueil@reserve-etangstpaul.fr

www.reserve-etangstpaul.fr